

industrie, toute l'industrie du Canada se trouve dans des mains anglaises. Les manufacturiers Canadiens-français donneraient une meilleure opinion, une idée plus vraie de l'esprit d'entreprise, de la vigueur et de l'industrie de leur race s'ils ne se tenaient pas à l'écart de l'Association des Manufacturiers du Canada.

### LES TIMBRES DE COMMERCE

La Dominion Trading Stamp Co Limited a fait connaître son intention de combattre la légalité de l'« Anti-Trading Stamp Act » passé à la dernière session de la Législature d'Ontario qui donne aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour introduire l'usage des timbres de commerce dans leurs limites.

Le bon sens des marchands de la Province de Québec fait qu'il ne sera jamais nécessaire de demander une loi pour introduire ici l'usage de ces timbres. Ils se chargent eux-mêmes de l'affaire. Leur procédé est bien simple: ils laissent leurs timbres aux mains des Trading Stampmen et gardent leur argent pour le placer plus intelligemment.

### LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

Le tonnage de la marine marchande canadienne approche de celui de l'Italie, dépasse ceux de la Russie, de la Suède et de l'Espagne, et est le double de ceux de la Hollande et de la Grèce.

En 1899, la marine canadienne représentait 679,000 tonneaux, dont 277,000 pour les vapeurs. Le tonnage moyen par navire est assez faible, ce qui fait moins apprécier cette marine. Pour l'année 1900, le tonnage brut des vapeurs s'est élevé à 293,096 tonneaux. Dans le mouvement maritime, le pavillon anglais figure pour 52,1, le canadien pour 13,3 et l'étranger pour 34,6, en ne considérant que les navires chargés. En considérant le tonnage de tous les navires, on a 14,000,000 de tonneaux en 1900, soit 1 million de plus qu'en 1899. Seules, les nations suivantes: Italie, Allemagne, Hollande, Suède et Norvège, Autriche Hongrie, Danemark, Belgique et République Argentine, ont le droit de faire le cabotage canadien, la France et les Etats-Unis n'y figurent pas, parce qu'ils réservent leur cabotage au pavillon national.

# O. I. F.

L'Ordre Indépendant des Forestiers compte actuellement 27 années d'opérations. Dans le cours de cette existence de plus d'un quart de siècle elle a eu plusieurs fois à rencontrer les attaques des adversaires de la Mutualité. La malveillance n'a pas toujours été exclue des attaques dont cette Association a été l'objet.

Récemment encore elle a eu à subir un nouvel assaut. Nous nous sommes bien gardés de reproduire les accusations portées contre l'O. I. F. qui nous paraissaient quelque peu intéressées et tout au moins exagérées.

Nous nous sommes souvenus qu'après chaque attaque dont elle a été l'objet, cette Association Mutuelle est toujours sortie de la lutte plus forte, plus vigoureuse, plus vaillante que jamais et il est possible, probable même, que la dernière campagne menée contre elle produira les mêmes résultats, les mêmes effets.

Il en est des Sociétés comme des individus. Si les uns sont toujours prêts à fuir la lutte, il en est d'autres qui acceptent volontiers la bataille et n'abandonnent jamais le lieu du combat.

L'O. I. F. a à sa tête et dans ses rangs des hommes admirablement organisés pour la lutte qui, comme les Gaulois, ne craignent que Dieu. Les attaques de leurs adversaires ne servent qu'à faire ressortir leur courage, leur organisation et la force de la mutualité bien comprise.

Il n'ont jamais prétendu cependant que leur organisation n'était pas perfectible et que, malgré une existence déjà bien remplie, l'Association devait rester immuable dans sa constitution, ses règlements et son fonctionnement.

Au contraire, l'O. I. F. montre à chaque pas, à chaque étape de sa vie, la poursuite et la réalisation d'un progrès. Nullement routinière il sait se plier aux exigences et aux situations nouvelles, chaque fois qu'il peut en résulter quelque bien pour ses membres et chaque fois qu'elle sait pouvoir mieux faire pénétrer dans les masses profondes du peuple les idées de solidarité et de mutualité.

Ainsi, l'O. I. F. présente de nombreux avantages qu'on ne rencontre pas dans toutes les associations mutuelles:

Il est accessible aux deux sexes;

Il paie:

Indemnité en cas de maladie;

Indemnité pour frais funéraires;

Indemnité en cas de décès;

Indemnité contre l'Invalidité totale et permanente;

Pension de vieillesse;

Et donne les soins gratuits par le médecin de la cour.

L'Ordre Indépendant des Forestiers s'efforce donc de couvrir tous les risques qui peuvent atteindre ses membres et a su s'acquérir une réputation enviable par la promptitude avec laquelle il remplit ses engagements dans les divers cas d'indemnité et de pensions à payer.

Avec les avantages offerts et la régularité de ses paiements l'O. I. F. a rapidement pris la première place parmi les Associations Mutuelles de Bienfaisance, ce qui lui a valu une médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1900.

Nous avons conservé en mémoire cette grande distinction accordée à l'O. I. F. par des juges éminents en matière d'économie sociale et nous nous demandions, lors des dernières attaques dont cette Association a